



Paris, le 22 février 2010

**Communiqué**

**Alain Vidalies**

**Secrétaire national au travail et à l'emploi**

***Le Parti socialiste condamne la procédure unilatérale  
de remise en cause du code du travail***

Le ministre du travail vient de demander à une commission de faire des propositions pour simplifier le droit du travail. Cette commission sera présidée par le Directeur des ressources humaines de Vinci. Aux côtés de ce dernier figurent juristes, DRH, responsables patronaux, mais curieusement aucun représentant des salariés.

Il est stupéfiant de constater que, quelques jours après un sommet social qui cale l'agenda des partenaires sociaux, le ministre du travail sort de sa poche, sans leur en parler, une mission sur des sujets qui sont clairement dans le cadre de leurs prérogatives sans même les consulter.

L'absence de concertation avec les organisations syndicales sur un sujet aussi sensible que la simplification du droit du travail est une faute politique grave qui n'aura pour unique conséquence que de compliquer le dialogue et d'affaiblir la démocratie sociale.

Le choix de tels interlocuteurs privilégiés et l'exclusion des syndicats est un aveu et trahit l'objectif final du gouvernement : mettre en place des règles moins protectrices pour les salariés.